

12M12

Rivière Touladiés

Légende

Carte des titres miniers

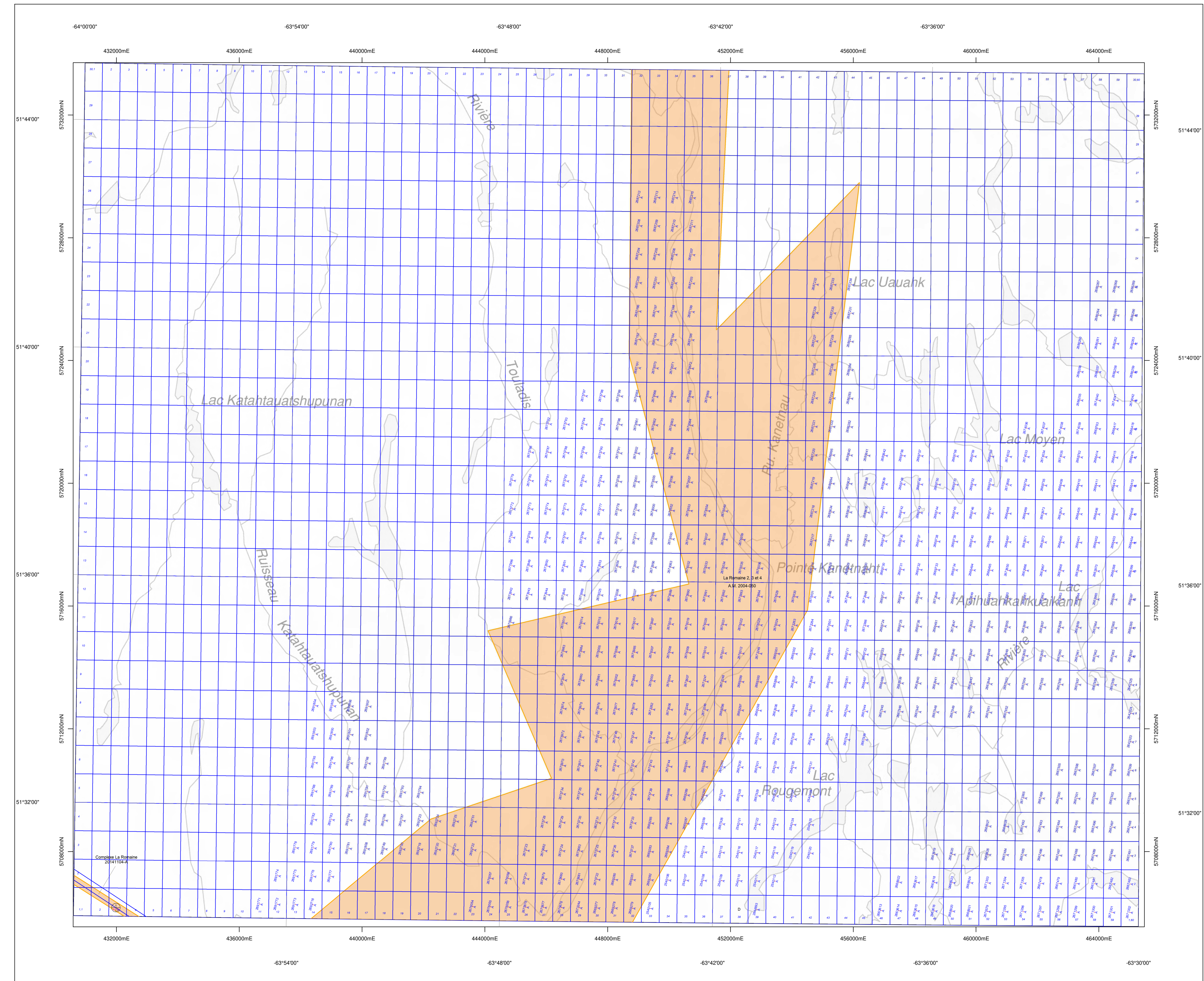
Statut:
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion
 D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité
 B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désistement, R-Révoqué
 P-En attente de renouvellement, U-Refusé

Statut:
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-Demande, E-Exploité
 N-Refus de renouveler, Z-Désistement
 R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

Statut de site d'extraction:
 O- Ouvert sous conditions, O- Ouvert, F- Fermé, N- Non autorisé, T- En traitement

Substance extraite:
 G- Gravier, C- Dolomite, U- Autre
 S- Sable, P- Pétrole, F- Ferromanganèse, J- Terre jaune, X- Calcite
 E- Minerai de silice, M- Minerai, R- Résidu minier inertes, S- Sable
 N- Terre noire, T- Tourbe

Contrainte à l'activité minière:
 O- Ouvert sous conditions, O- Ouvert, F- Fermé, N- Non autorisé, T- En traitement



Statut de site d'extraction:
 O- Ouvert sous conditions, O- Ouvert, F- Fermé, N- Non autorisé, T- En traitement

Contrainte à l'activité minière:
 O- Ouvert sous conditions, O- Ouvert, F- Fermé, N- Non autorisé, T- En traitement

Contrainte majeure:
 O- Ouvert sous conditions, O- Ouvert, F- Fermé, N- Non autorisé, T- En traitement

Contrainte mineure:
 O- Ouvert sous conditions, O- Ouvert, F- Fermé, N- Non autorisé, T- En traitement

À titre indicatif:
 O- Ouvert sous conditions, O- Ouvert, F- Fermé, N- Non autorisé, T- En traitement

Entente d'Eeyou Istchee Baie-James:
 O- Ouvert sous conditions, O- Ouvert, F- Fermé, N- Non autorisé, T- En traitement

Entente Première Nation Abitibiwinini:
 O- Ouvert sous conditions, O- Ouvert, F- Fermé, N- Non autorisé, T- En traitement

Entente de principe d'ordre générale (EPOG):
 O- Ouvert sous conditions, O- Ouvert, F- Fermé, N- Non autorisé, T- En traitement

Frontières:
 O- Ouvert sous conditions, O- Ouvert, F- Fermé, N- Non autorisé, T- En traitement

Échelle 1:50 000
 0 1000 2000 3000 mètres

AVIS IMPORTANT
 Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisée au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

